

PRIX EUROPÉEN DES ARTS APPLIQUÉS

[20.10.2018 - 20.01.2019]

Le Prix européen des Arts appliqués a pour but de récompenser les meilleures créations d'expression contemporaine en matière d'arts appliqués et de design artisanal.

Les lauréats sont choisis par un jury d'experts internationaux, sur base de critères de qualités artistiques, de maîtrise technique et d'innovation.



World Crafts Council - Europe

THÈME

"Monumentalité – Fragilité"*

* *Monumentalité* : caractère monumental résultant de la dimension mais aussi des proportions et du style ; *magistral, puissant, imposant, solennel, important, sublime...*

* *Fragilité* : caractère délicat, éphémère, instable, précieux, précaire, vulnérable, frêle, tendre, faible, fin, raffiné...

Le Prix européen des arts appliqués coïncidera avec une exposition consacrée à Niki de Saint-Phalle au Musée des Beaux-Arts de Mons. Le travail de l'artiste française peut être perçu comme monumental et fragile à la fois. Sa palette de couleurs, ses proportions exubérantes, sa puissance mais aussi, sa violence évoquent un caractère monumental duquel s'échappe pourtant une fragilité palpable. Son travail reflète les défis auxquels elle a été confrontée dans sa vie privée et donne un aperçu des tensions sociales de l'époque. Les créateurs sont invités à s'inspirer du caractère paradoxal, parfois dualiste de l'Œuvre de l'artiste.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Le Prix européen des Arts appliqués est organisé par le WCC•BF, en partenariat avec la Ville de Mons et le WCC-Europe. Il est soutenu par le Ministère de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce concours s'adresse à tous les créateurs du domaine des arts appliqués et du design artisanal, résidant dans un pays d'Europe (y compris les pays non-membres de l'Union européenne).

Le terme « design artisanal », désigne les objets conçus et réalisés par l'artiste exposant, soit en pièce unique (ou prototype) soit en petite série. Les objets produits industriellement ne sont donc pas admis dans ce concours.

Les œuvres sélectionnées seront de haute qualité, tant technique qu'esthétique et à caractère innovant.

Elles seront exposées du 20 octobre 2018 au 20 janvier 2019, à la Grande Halle des Anciens Abattoirs de Mons (Belgique).

Sous réserve de financement disponible, l'exposition pourra voyager dans d'autres lieux.

DEUX PRIX – DEUX CATÉGORIES

- **Le Prix des Maîtres d'art**, Prix du Ministère de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles : doté de 3.500 euros, il sera décerné à un(e) artiste, âgé(e) **de 36 ans ou plus au 1^{er} octobre 2018**.
- **Le Prix Jeune Talent**, Prix du WCC-Europe : doté de 3.000 euros, il sera décerné à un jeune créateur âgé **de 35 ans ou moins au 1^{er} octobre 2018**.

D'autres prix pourront être attribués en fonction des disponibilités financières au moment de l'ouverture de l'exposition.

La cérémonie de remise des prix aura lieu lors du vernissage de l'exposition.

Toutes les disciplines relevant des arts appliqués sont acceptées (céramique, verre, textile, bijou, bois, papier, mobilier, accessoires, etc.).

Les œuvres proposées seront récentes **(réalisées après le 1er janvier 2016)**.

Elles auront été réalisées dans le respect des lois en vigueur en matière d'environnement et de bien-être animal.

Elles ne pourront excéder un poids de **100 Kg**. Toute éventuelle exception sera décidée par le jury ou l'organisateur.

Les candidats peuvent proposer **soit 1 grand objet** (mobilier, œuvre murale de grande taille,...), **soit jusqu'à 3 objets de taille moyenne** (+/- 60 cm), **soit jusqu'à 5 objets de petite taille** (par exemple : bagues, petites céramiques, etc.).

JURY

Un jury composé de personnalités choisies par les partenaires du concours, se réunira dans le courant du mois de mars 2018.

Les candidats sélectionnés seront avertis de leur acceptation dans les 15 jours suivant la session du jury.

Pour l'attribution des prix, le jury se réunira une seconde fois et jugera les pièces exposées, le jour de l'inauguration de l'exposition. Le jury n'a pas l'obligation de décerner les prix s'il ne le juge pas nécessaire.

CATALOGUE

Un catalogue en couleurs comprendra des textes d'introduction et une page avec texte et photo par artiste exposant. Les candidats fourniront les textes en français ou en anglais. Aucune autre langue ne sera admise.

ASSURANCE

Les œuvres seront assurées par les organisateurs **dès le moment de leur arrivée sur le lieu d'exposition et jusqu'au moment de leur départ**.

L'assurance des œuvres durant les transports est du ressort des artistes.

FRAIS DE PARTICIPATION

La participation au concours est **gratuite pour les membres du WCC- Europe ainsi que pour les membres des associations membres du WCC-Europe**.

Les exposants non-membres auront à payer un droit de **50 euros** pour participation aux frais d'organisation, **à verser dès réception par l'artiste de la notification de sa sélection**.

TRANSPORT

• Les œuvres seront expédiées à Mons aux frais de l'artiste. Leur emballage devra être conçu de manière à les protéger suffisamment en cas de choc ou de chute d'au moins 1m. (de haut), durant leurs manipulations. Il doit être suffisamment solide pour pouvoir être réutilisé lors du transport retour.

• Le transport retour s'effectuera aux frais des organisateurs, endéans les 3 semaines à compter de la fin de l'exposition.

FORMALITÉS DOUANIÈRES

Les créateurs ressortissant de pays non-membres de l'Union européenne seront responsables des formalités douanières et assumeront les éventuels frais et taxes.

RÉCEPTION DES PIÈCES POUR L'EXPOSITION

Les œuvres sélectionnées pour l'exposition devront nous parvenir entre le 3 et le 5 octobre 2018.

CANDIDATURE

Les dossiers de candidature seront envoyés pour le 15 février 2018 au plus tard via le formulaire d'inscription.

Ces dossiers comprendront :

1 Le formulaire de candidature reprenant :

- Les coordonnées complètes de l'artiste (nom, prénom, lieu et date de naissance, adresse complète, téléphone, eMail, site Web).
- Un portrait : photo au format jpg, de minimum 300 dpi et de 5 x 5 cm.
- Un C.V. reprenant, dans une des langues du catalogue, les faits essentiels de la formation de l'artiste et les événements majeurs de sa carrière. Document de maximum 1.200 signes, espaces compris. Le CV sera rédigé sous forme d'énumération (pas de texte suivi) et établi chronologiquement en commençant par l'année la plus récente. (ex : Formation : 2011 : 2010 :, Expositions : 2017 :, 2016 : Prix : 2016 :, 2014 : 2012 :).
- Un texte de présentation de l'artiste (démarche, particularités du travail, etc.), en français ou en anglais, de maximum 1.000 signes, espaces compris. Ce texte servira au jury de sélection et au jury d'attribution du prix.
- Un texte pour le catalogue, en français ou en anglais, de maximum 650 signes, espaces compris. Ce texte expliquera la démarche de l'artiste par rapport au thème « Monumentalité – Fragilité »
- Des photos :
Dans le formulaire le candidat intégrera 2 photos pour chaque objet proposé (pour les bijoux : 1 photo sur fond neutre (obligatoire) et 1 photo du bijou porté (optionnel) ; pour les autres œuvres : 2 photos sur fond neutre prises sous des angles différents).
Pour rappel le créateur peut proposer: un seul objet s'il est de grande taille (par exemple une table ou une grande tapisserie), 3 objets s'ils sont de taille moyenne (+/- 60 cm) et jusqu'à 5 objets s'ils sont de petite taille (par exemple des bagues).
- Les légendes complètes de chaque photo : le titre de l'œuvre, suivi d'une description des matériaux et techniques utilisés, des dimensions en centimètres et du poids de l'œuvre en grammes, de la date de sa création et du nom du photographe.

2 Les photos seront d'excellente qualité, en format .jpg, de minimum 300 dpi (pixels par pouce) et d'une taille de minimum 25 x 25 cm dès la prise de vue. Elles seront libres de tous droits.

Aucun autre document ne sera présenté au jury.

En cas de sélection, ces textes et photos serviront à la constitution du catalogue. C'est pourquoi nous insistons sur leur qualité et sur le nombre de signes. Tout dossier non conforme aux prescriptions du règlement pourra être exclu.

L'artiste s'engage à présenter les œuvres sélectionnées sur photo. Toute œuvre de remplacement sera automatiquement exclue.

Tout concurrent, par le seul fait de l'envoi de son dossier, accepte les conditions du présent règlement.

En cas de litige, seul le Tribunal de Mons sera compétent.

Si le candidat éprouve des difficultés à envoyer ses documents, il peut s'adresser à l'adresse suivante: suzannepapier@wcc-bf.org

DATES BUTOIRS :

- **15 février 2018** : Date limite d'envoi du bulletin d'inscription et du dossier de candidature complet au WCC-BF
- **Mars 2018** : Sélection des participants
- **Du 3 au 5 octobre 2018** : Dépôt des objets sélectionnés au WCC-BF
- **19 octobre 2018** : vernissage du Prix européen des Arts appliqués et proclamation des prix
- **Du 20 octobre 2018 au 20 janvier 2019** : Exposition
- **Du 21 au 25 janvier 2019** : reprise ou renvoi des pièces

ADRESSE DE CONTACT :

World Crafts Council - Belgique francophone, asbl

Les Anciens Abattoirs
17/02, rue de la Trouille
B-7000 Mons - Belgique
Tel. : +32-(0)65.84.64.67
Fax : +32-(0)65.84.31.22
wccbf@wcc-bf.org
www.wcc-bf.org

Candidatures: suzannepapier@wcc-bf.org
Dépôt des œuvres : johanneschadron@wcc-bf.org
Informations générales: wccbf@wcc-bf.org

